

RENTÉE SOLENNELLE

DES ÉTABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE. — ACADEMIE DE NANCY.

RENTREE SOLENNELLE
DES FACULTÉS
DE DROIT
DES SCIENCES
DES LETTRES
ET DE
L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE NANCY

Le 18 novembre 1868



NANCY

V^e RAYBOIS, IMPRIMEUR DES FACULTÉS

Rue du faubourg Stanislas, 3.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE

La séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie a eu lieu, le 18 novembre 1868, sous la présidence de M. Maggiolo, chargé des fonctions de Recteur de l'Académie de Nancy.

Après une messe du Saint-Esprit, célébrée, dans le Palais académique, par Mgr Hacquard, Evêque de Verdun, la séance publique s'est ouverte à midi.

M. le Président a pris place sur l'estrade occupée par MM. les Inspecteurs d'Académie, les Doyens et les Professeurs des trois Facultés, le Directeur et les Professeurs de l'École de Médecine et de Pharmacie, le Proviseur et les Professeurs du Lycée.

L'assemblée était nombreuse et choisie; on re-

marquait aux premiers rangs M. Leclerc, premier Président de la Cour impériale, M. Podevin, Préfet de la Meurthe, Mgr Hacquard, Evêque de Verdun, Mgr Foulon, Evêque de Nancy, M. Izoard, Procureur général, M. le général Montaudon, commandant le département de la Meurthe, M. le général Besson, chef d'état-major général du 3^e corps d'armée, M. le Baron Buquet, Maire de Nancy, membre du Conseil académique, Député de la Meurthe, M. le Baron de Benoist, député de la Meuse, M. le vicomte Drouot, Député de la Meurthe, M. de Chamberet, Colonel de Gendarmerie, M. Percin, Inspecteur honoraire de l'Académie, M. Volland, conseiller général, etc., etc.,

Derrière eux se pressait tout ce que la ville compte de plus distingué dans la magistrature, le clergé, l'administration, et enfin cette société d'élite qui, à Nancy, tient en si haute estime les choses de l'intelligence.

MM. les Etudiants en grand nombre occupaient les tribunes.

M. Maggiolo ouvre la séance par une allocution, puis il donne successivement la parole à MM. les Doyens Jalabert, Godron et Benoît, à M. le Direc-

teur Simonin et à M. le Professeur Liégeois, chargé du rapport sur le concours ouvert entre les Etudiants en Droit de première et de deuxième année.

La solennité a été close par la distribution des prix mérités par les Etudiants de la Faculté de Droit et par les Elèves de l'Ecole de Médecine.
